



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

**DIVISION DE LA SCOLARITE**

Avignon, le 11 octobre 2012

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices,  
Messieurs les directeurs  
des écoles élémentaires et maternelles

s/c de Mesdames les Inspectrices  
et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale  
chargés de circonscription

**Objet** : Aménagement de calendrier. Pont de l'Ascension 2013.

Après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) réuni en séance exceptionnelle le 18 septembre 2012, puis du groupe de travail issu du CDEN le jeudi 4 octobre 2012, réunissant les fédérations de parents d'élèves, les représentants des personnels, le Conseil Général de Vaucluse et mes services, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dispositions suivantes, adoptées à l'unanimité des membres du groupe de travail et définitivement arrêtées par mes soins :

Dossier suivi par

Jean-Christophe BERARD

Téléphone

04.90.27.76.90

Fax

04.90.27.76.79

Mél.

jean-christophe.berard

@ac-aix-marseille.fr

- harmonisation départementale du calendrier au regard des contraintes induites par les transports scolaires ;
- report des cours du vendredi 10 mai 2013 au mercredi 22 mai 2013 toute la journée pour l'ensemble des écoles

49 rue Thiers

84077 Avignon

Par ailleurs, je rappelle que l'arrêté du 5 juillet 2012 a modifié le calendrier scolaire 2012-2013. Les vacances d'automne ont été portées de dix jours à deux semaines. Afin de respecter l'article L. 521-1 du code de l'éducation qui prévoit 36 semaines de cours, les jours ajoutés aux vacances d'automne sont récupérés comme suit :

- les cours du jeudi 8 novembre 2012 sont reportés au mercredi 3 avril 2013
- la journée du vendredi 9 novembre 2012 est reportée au vendredi 5 juillet 2013

Vous voudrez bien porter ces dispositions à la connaissance de votre conseil d'école.

**Signé par**

**Bernard LELOUCH**

**NB** : ces modifications de calendrier sont prises en compte pour les enseignants exerçant à temps partiel annualisé. Il convient de se référer à l'arrêté individuel précisant leur service.

Copie pour information à Monsieur le Président du Conseil Général de Vaucluse, Direction de l'éducation, de la culture et des sports.

Copie pour information à Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, Direction de l'éducation, de la culture et des sports.